|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 32e  | 4e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 10 avril 1984 | M. Yves Bérubé | Ministre de l’Éducation  | PQ |

**M. Bérubé :** Merci, M. le Président. Ainsi que vous le soulignez, M. le Président, nous allons étudier le budget d'un ministère qui requiert à lui seul effectivement le quart du budget gouvernemental. Il est donc important en termes d'impact sur la fiscalité qui prévaut au Québec, d'une part, par l'importance des prélèvements qu'il impose. Il est également extrêmement important quant à l'avenir de la société qu'il permet de construire. C'est avec une certaine fierté que je viens, à titre de nouveau ministre de l'Éducation, défendre le budget d'un ministère qui, à mes yeux, correspond au ministère qui a en main véritablement l'avenir de notre société.

Je suis entouré en ce moment par mon sous-ministre M. Lucier et M. Pronovost. Au fur et à mesure des travaux de notre commission, en ce qui a trait aux nombreux intervenants qui m'entourent et que je ne saurais, malheureusement, pas présenter tous par leur nom propre, nous aurons l'occasion de faire les présentations qui s'imposent.

M. le Président, la crise économique que nous venons de traverser aura eu pour effet positif de nous inviter à serrer les rangs. Nous avons été rappelés à l'ordre et contraints de faire des choix, à n'en pas douter. L'interdépendance des facteurs de développement nous apparaît aujourd'hui avec une nouvelle acuité. Au fil des années d'opulence, dans la fébrilité de l'action, soutenue par des ressources apparemment sans limites, nous avons eu tendance à opposer le culturel, le social et l'économique. Devant les difficultés économiques actuelles, la complémentarité des approches et la solidarité des agents s'imposent avec une nécessité accrue.

C'est finalement le type de société que nous voulons bâtir qui est ici en cause. Voulons-nous une société riche, mais sujette à la domination culturelle de quelques-uns et aux inégalités sociales? Voulons-nous, au contraire, une société égalitaire, mais qui serait ignorante ou pauvre? Voulons-nous une société de gens cultivés, mais socialement élitistes et tolérant l'inéquité? C'est pourtant ce à quoi nous mèneraient des choix qui se fonderaient sur des dichotomies comme celles que nous refusons ici où, consacrant trop de ressources aux uns, nous devrions oublier les autres.

Nous disons que l'accès du plus grand nombre, jeunes ou adultes, aux ressources éducatives - le pari de la qualification repose non seulement sur les ressources humaines et matérielles consacrées aux institutions d'enseignement, mais aussi sur la vitalité et la qualité de la culture, sur une économie qui offre à chacun l'espoir d'un avenir valorisant. À condition, bien sûr, que ces divers aspects du développement soient pensés et poursuivis à la manière d'un tout organique, alors l'éducation peut prendre sa valeur centrale au sein de notre société. C'est dans cette perspective que je présente la défense des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1984-1985.

Le Québec a profité des années d'abondance pour se doter de leviers indispensables à une présence dynamique au sein des nations modernes. Il n'a pas fait les choses à moitié. Inspiré par l'idéal démocratique, il a notamment mis en place des systèmes d'éducation et de santé qui font l'envie de plusieurs pays. Mais la crise économique mondiale a surpris le Québec par sa soudaineté et son intensité. Elle a fait ressortir le caractère éphémère et artificiel de la croissance effrénée, tout en nous plaçant devant la difficile obligation de tenir les engagements de nos prédécesseurs.

Étouffé par les exigences croissantes du service de la dette publique, le gouvernement ne disposait plus de la marge de manœuvre nécessaire à la relance économique. Comment récupérer cette marge de manœuvre sans augmenter le fardeau déjà trop lourd des contribuables et sans mettre en péril la survie des systèmes d'éducation et de santé, ainsi que la qualité des services qui y sont dispensés? Voilà le défi devant lequel nous nous trouvions. Nul ne devra minimiser l'effort et le sens du dépassement peu ordinaire qui a été demandé aux cadres et employés des secteurs public et parapublic. Très peu de sociétés auront réussi à relever le défi avec autant de succès que le Québec.

Mais les efforts soutenus de redressement budgétaire entrepris au milieu de la dernière décennie ne pouvaient être couronnés de succès sans une intervention énergique pour modifier la dynamique de croissance explosive des dépenses en éducation. La rupture de tendance ne pouvait se faire sans une réorientation majeure de la politique salariale du gouvernement et sans remettre en question la tendance systématique des rapports maître-élèves à s'accroître au fil des conventions collectives. Ainsi, le nombre d'élèves dont a charge en moyenne l'enseignant québécois aura-t-il crû de 16,5 à 18,5 en cinq ans, mais encore faudra-t-il comparer ce nombre aux 21 élèves que l'on confie à l'enseignant de la province voisine dont les ressources sont pourtant plus grandes encore.

Ces mesures nécessaires n'ont pas eu pour effet de compromettre la mission essentielle du ministère et l'atteinte des grands objectifs du système scolaire. Les ressources consacrées à l'éducation de base demeurent largement suffisantes et l'effort du Québec en ce domaine se compare avantageusement à celui qui est consenti par tous nos voisins. De façon générale, les employés qui relèvent de l'État peuvent aussi sans crainte comparer leur rémunération à celle d'homologues étrangers.

Les données objectives de comparaison, si elles permettent de justifier les choix, n'entraînent pas d'elles-mêmes l'adhésion immédiate de tous ceux qui ont été mis à contribution. Chacun, au fil des bonnes années, avait développé l'habitude de ressources additionnelles chaque fois qu'un besoin nouveau apparaissait. Voilà qu'il faut maintenant satisfaire de nouveaux besoins avec les mêmes ressources. Il faut redéployer les ressources. C'est donc à un changement radical d'attitudes que nous sommes tous conviés, à une libération en chacun de nous des capacités d'ouverture et d'imagination. Il nous faut développer assez d'ingéniosité pour accroître notre productivité, pour inventer de nouvelles formes d'organisation scolaire et assez de courage pour briser le carcan d'une spécialisation qui limite nos possibilités de partage des tâches.

C'est aussi à la volonté de partage et au sentiment de solidarité qu'invitent ces redressements budgétaires. Selon le bon vieux principe des vases communicants, les déplacements de ressources favoriseront l'accès d'autres groupes aux biens culturels et économiques. D'autres développements qui étaient empêchés ou retardés seront désormais possibles. Des rattrapages devront se faire dans d'autres secteurs que l'éducation et nos concitoyens laissés pour compte dans le système actuel d'éducation devront faire l'objet de nos préoccupations.

C'est sans doute dans le secteur économique que les rattrapages sont actuellement les plus nécessaires et les plus urgents. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de laisser gaspiller nos ressources humaines. Il faut offrir aux jeunes engagés dans le système scolaire une perspective motivante de trouver un emploi lorsqu'ils arriveront sur le marché du travail. Il faut aussi favoriser la réinsertion professionnelle des adultes qui sont actuellement sans emploi. Grâce au redressement de la situation financière, nous avons aujourd'hui la capacité de consacrer des efforts substantiels à la restructuration de notre économie et au soutien de l'emploi.

Il n'y a pas de dichotomie entre le développement de l'éducation et celui de l'économie. Les deux univers sont intimement liés, car, en fin de compte, c'est le développement du potentiel humain qui constitue le plus puissant levier de la reprise économique, de même qu'une économie saine et dynamique confère une signification accrue aux efforts déployés par les maîtres et les élèves.

La répartition des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1984-1985 procède de cette volonté d'associer l'éducatif, l'économique et le social. En apparence seulement, les crédits affectés à l'éducation par le gouvernement du Québec diminuent de 3,7%, soit de 240 000 000 $ par rapport à l'exercice précédent. Mais cette diminution est due à la situation particulière de l'enseignement primaire et secondaire où des dépenses ont été acquittées par anticipation en 1983-1984. En fait, les autres programmes connaissent une augmentation moyenne de 5% en 1984-1985. La détermination marquée dans les redressements précédents se maintient tout en laissant place à un développement sélectif.

De manière générale, l'accent sera mis dans tous les secteurs sur l'accroissement de la productivité. Je suis convaincu qu'au Québec plus que partout ailleurs, et à ce moment-ci plus qu'en tout autre temps, nous sommes condamnés à l'excellence. Les rendez-vous de l'avenir nous pressent et il nous faut, sous peine d'étiolement, pratiquer les vertus qui nous permettront de relever les défis de la concurrence: effort, sens du devoir et originalité. Ajoutons la lucidité qui permet d'évaluer la progression et le courage pour accélérer le pas et corriger l'itinéraire. L'évaluation est le seul moyen efficace d'éviter la pérennité des dysfonctions du système, de rétablir les équilibres et de combler les lacunes.

Dans le réseau des universités, la croissance des crédits, qui est de 2,5% par rapport à l'exercice précédent, est reliée en grande partie au plan de relance adopté l'automne dernier par le gouvernement. Ces crédits couvriront en particulier une augmentation de clientèle dans les disciplines identifiées comme prioritaires en regard du virage technologique et permettront d'amorcer la mise en place d'une quarantaine d'équipes de recherche dans les secteurs de pointe. L'aide à la recherche et à la formation de chercheurs se traduit en outre par une augmentation de 4,6% des crédits attribués au fonds FCAC. Cette croissance s'explique par le fait que ce programme n'a subi aucune compression après avoir bénéficié des indexations et d'une subvention à la gestion.

Ajoutons que le cadre budgétaire du réseau universitaire pour l'année 1984-1985 entend consolider la réforme de la formule de financement engagée ces dernières années. Une proposition sera soumise sous peu à la consultation du Conseil des universités et des établissements universitaires. Le cadre de financement est conçu de manière à permettre une plus grande équité dans la répartition des subventions entre les établissements et une plus grande flexibilité d'application en rapport avec des objectifs prioritaires de développement du réseau.

Pour l'essentiel, ces objectifs sont les suivants, tels qu'ils ont été dégagés et affirmés au cours des trois dernières années: dégager des ressources par une meilleure utilisation des moyens existants, en visant une meilleure productivité des ressources financières, matérielles et humaines, en partageant les efforts de développement dans une perspective de réseau; consolider les activités de premier cycle et, en particulier, rationaliser le développement des programmes courts et éliminer les dédoublements d'activités dans les réseaux d'enseignement; stimuler les études à temps complet, surtout les études de deuxième et troisième cycles; améliorer la productivité des programmes des cycles supérieurs; promouvoir le développement de la recherche et renforcer la place de cette mission dans nos universités; promouvoir, dans les secteurs porteurs d'avenir pour le développement économique et technologique du Québec, la formation de la main-d’œuvre spécialisée, de chercheurs et de personnel scientifique, de même que la création de centres d'excellence et d'équipes de recherche.

Dans les collèges, on peut affirmer que, dans l'ensemble, le nouveau règlement sur le régime pédagogique a été accueilli avec beaucoup de satisfaction comme base de référence mettant fin aux tergiversations et levant les hypothèques des dernières années. Les énergies ainsi libérées pourront être investies plus résolument dans l'accomplissement de tâches plus prioritaires. Parmi les priorités qui se traduisent par une augmentation de crédits, il faut mentionner notamment la création de centres spécialisés, l'ouverture de programmes professionnels dans des secteurs de pointe et la modernisation des équipements. Ajoutons que la croissance des clientèles constitue un autre facteur d'augmentation des crédits.

Dans le discours qu'il prononçait en mai 1983 à l'occasion de la défense des crédits du ministère de l'Éducation, mon prédécesseur annonçait la création des premiers centres spécialisés dans des secteurs liés à des atouts régionaux ou nationaux reconnus. Six de ces centres ont vu le jour en 1983-1984. Trois autres sont prévus en 1984-1985. De plus, en vue d'assurer une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et l'emploi et en vue de favoriser l'insertion des jeunes au marché du travail, le ministère a autorisé des collèges à ouvrir des enseignements professionnels. Vingt-six autorisations ont été accordées en 1983-1984, surtout dans des secteurs de pointe comme l'informatique, l'électronique appliquée aux systèmes, la conception et la fabrication assistées par ordinateur. Une vingtaine d'autres sont prévues en 1984-1985. Enfin, des crédits seront alloués afin de permettre aux collèges de moderniser ou d'acheter les équipements nécessaires à un enseignement adéquat. Il convient de souligner, en passant, que le ministère ne fait pas qu'autoriser de nouveaux enseignements; il veille également à ce que les collèges procèdent à une rationalisation de leurs programmes.

Les crédits affectés à l'éducation des adultes s'accroissent de 20%. Cet accroissement accompagne la politique d'ensemble qui vient d'être énoncée. Il demeure modeste si l'on considère les immenses besoins mis en lumière par tous les travaux qui ont préparé cette politique. Mais les ressources sont limitées; tous les rattrapages et tous les développements ne peuvent s'accomplir en même temps. Le gouvernement a défini les orientations nécessaires pour guider notamment tout le mouvement de reprise et de progrès de l'éducation des adultes. Dans le sens de ces orientations, il s'est fixé des cibles prioritaires. Le moment est venu d'appliquer les ressources dont nous disposons à des actions concrètes.

Les lignes directrices sont claires et largement inspiratrices pour l'avenir: l'intégration du système scolaire et de toute l'action gouvernementale en éducation des adultes à des perspectives d'éducation permanente; la reconnaissance de la diversité des lieux et des modes de formation en misant davantage sur l'entreprise comme milieu de formation; l'accessibilité des ressources éducatives et, particulièrement, du système public d'éducation; la priorité de formations qualifiantes, c'est-à-dire de formations qui entraînent une forme de reconnaissance professionnelle et sociale; le respect de la spécificité de l'éducation des adultes et la faveur accordée à l'approche de la formation sur mesure.

Les lieux où il faut prioritairement commencer et continuer à présent de mettre en œuvre ces orientations sont aussi désignés clairement. Dans le système public d'éducation, trois cibles sont découpées. La première concerne l'accroissement de la capacité d'accueillir et de soutenir des adultes, principalement de jeunes adultes, qui sont désireux ou que l'on convaincrait de reprendre un cheminement scolaire pouvant les conduire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou collégiales.

La deuxième cible a trait à l'ouverture effective du système scolaire à l'ensemble des groupes de population et de leurs besoins de formation. L'accent est mis, à cet égard, sur le rodage des structures et des pratiques susceptibles de garantir aux adultes une réelle accessibilité: services d'accueil et de référence pour personnaliser l'accès à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle et à l'évaluation officielle du dossier; reconnaissance des acquis de formation, scolaires et "expérientiels", pour permettre l'accès à des études, à un emploi, à un corps de métier, à une promotion; formation à distance par une plus grande utilisation du potentiel des médias de communication; déduction fiscale de frais de garde des enfants et ajouts de place en garderie pour favoriser l'accès des femmes aux services éducatifs. L'intégration de l'éducation des adultes à la mission de base des établissements scolaires s'accompagne également de mesures visant à satisfaire les besoins spécifiques des adultes. Ces mesures consistent dans le maintien des services éducatifs des adultes, la légitimité réaffirmée des formations sur mesure et des pratiques pédagogiques diversifiées, et la promotion d'une formation adaptée aux formateurs d'adultes. À l'intérieur du ministère, chaque direction de réseau devient responsable de l'éducation des adultes, mais on maintient des unités visibles et repérables.

La troisième cible consiste en l'amélioration de l'organisation des programmes de formation professionnelle dispensés dans le système scolaire: des programmes et des équipements mis à jour, des enseignants au fait de l'évolution technologique, une carte des enseignements équilibrée et offrant un nombre suffisant de places aux femmes comme aux hommes dans les secteurs d'avenir, des mécanismes efficaces de concertation éducation - travail constituent les conditions de base auxquelles il faut travailler.

Au chapitre de la concertation, le gouvernement a choisi de créer des structures légères impliquant les principaux ministères concernés. Il respecte ainsi les principes de l'économie de moyens et de la multiplicité des lieux de responsabilité. Par exemple, la concertation privilégiée avec le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu s'inscrit dans une logique qui donne à ce dernier les moyens correspondant à ses responsabilités de mettre en œuvre une politique de main-d'oeuvre souhaitée par tous.

Pour les activités d'éducation populaire, aussi bien celles qui sont dispensées dans le secteur des établissements publics que celles qui sont dispensées dans le secteur des associations autonomes, quatre priorités ont été retenues: l'alphabétisation, le soutien des projets communautaires des jeunes adultes défavorisés, chômeurs ou inactifs, les programmes destinés aux femmes désireuses de retourner aux études ou d'accéder au marché du travail, l'insertion sociale des personnes handicapées. Les choix ainsi arrêtés pour le développement de l'éducation des adultes disposent à des efforts concrètement appliqués pour l'exploitation de ressources qui, en dépit de leur caractère trop modeste en regard de tous les besoins, demeurent importantes.

En mai prochain je tiendrai, avec mes collègues les plus directement concernés, des séances de travail avec les principaux groupes impliqués afin de discuter des modalités d'implantation et d'affiner la précision des mécanismes à mettre en place.

La contribution du secteur de l'éducation à la relance économique s'exprimera aussi par l'amélioration de nos dispositifs scolaires de formation professionnelle. D'abord formulées en 1982, des propositions de relance et de renouveau ont ensuite été débattues dans deux vagues successives de consultation auprès de tous les intéressés responsables et agents des différents ordres d'enseignement, ceux du secteur dit régulier et ceux du secteur de l'éducation des adultes, partenaires du monde de l'éducation et ceux du monde du travail, ministère de l'Éducation, ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, autres ministères selon les secteurs d'activité économique intéressés, organismes et établissements d'enseignement, associations professionnelles du personnel de l'enseignement, commissions de formation professionnelle, corporations et ordres professionnels, entreprises et organismes socio-économiques.

Ces consultations ont permis de valider les grandes visées de départ. La formation professionnelle doit s'appuyer sur une formation de base qui reconnaît la valeur culturelle et pédagogique de la technique et de la technologie. Ceci implique, entre autres conséquences, le développement de cours d'initiation à la technologie à l'intérieur du curriculum de formation dite générale. Le système scolaire doit donner au plus grand nombre la possibilité d'acquérir une formation professionnelle de qualité, c'est-à-dire une formation assez poussée pour permettre l'ajustement aux changements technologiques, mais en même temps assez large et polyvalente pour favoriser la mobilité, le recyclage et le perfectionnement dans un contexte d'éducation permanente. Le système scolaire de la formation professionnelle peut améliorer et rationaliser son organisation, notamment par la concertation avec le monde du travail et entre les divers ordres d'enseignement, par une meilleure répartition territoriale des programmes et par une articulation plus serrée des instances ministérielles qui partagent une responsabilité dans cette formation.

Ces orientations touchent surtout l'école secondaire, car c'est là que se jouent et se déterminent les sélections sociales et culturelles les plus marquantes pour l'avenir. Les changements nécessaires suivront le rythme d'implantation du nouveau régime pédagogique de 1981, selon des étapes progressives qui pourront s'étendre jusqu'en septembre 1988, compte tenu des modifications nécessitées par la loi 40 pour que toutes les années du secondaire aient été atteintes.

En vue de favoriser ce renouvellement de la formation professionnelle, un plan de perfectionnement des maîtres de l'enseignement général et professionnel sera établi en 1984-1985. D'autre part, l'effort de modernisation des équipements, particulièrement dans les domaines de formation plus touchés par les changements technologiques, sera renouvelé en 1984-1985. Des crédits de 10 000 000 $ seront affectés au budget d'immobilisation des commissions scolaires.

Les consensus étaient plus faciles lorsque nous étions installés autour d'une table abondante. La frugalité oblige à choisir et le risque est grand de voir les intérêts de groupes prendre le dessus. Pourtant, c'est à l'heure des menaces les plus sérieuses à notre développement collectif qu'il convient plus que jamais de serrer les rangs et de dépasser les intérêts personnels. Il vaut alors mieux nous employer à trouver les raisons d'être solidaires que celles de nous diviser.

Pour ma part, j'entends ne ménager aucun effort pour établir les contacts nécessaires avec les groupes vraiment désireux d'améliorer le climat pédagogique des écoles. Au secondaire en particulier, je suis conscient qu'il y a des ajustements à faire pour harmoniser dans un ensemble cohérent le régime pédagogique, les règles budgétaires et les mécanismes de partage des tâches. Un mouvement dans cette direction a été fait auprès de la Centrale de l'enseignement du Québec. Un comité mixte sur la tâche des enseignants poursuit actuellement les travaux dont j'attends beaucoup d'effets positifs. J'ai aussi bon espoir que les réflexions du Conseil supérieur de l'éducation apporteront sur cette question des éclairages révélateurs.

Ma volonté de dialogue et d'ouverture s'adresse également aux groupes d'étudiants. Ce serait plutôt ironique que je demeure sourd aux attentes de ceux vers qui, en définitive, toutes les autres démarches ont été orientées. C'est pourquoi je rencontrerai cette semaine des représentants des étudiants, dans le cadre d'un effort sérieux d'identification des problèmes et des moyens pour les résoudre.

L'année 1984-1985 sera aussi celle de l'adoption de la nouvelle Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public. Les réformes ne sont réelles et durables que si elles rejoignent un certain consensus. Le projet que je déposerai à l'Assemblée nationale comportera les mêmes visées que le précédent: des cellules plus humaines, plus responsables, plus communautaires, c'est-à-dire une école plus autonome et des parents davantage impliqués.

Pour que les objectifs deviennent plus souhaitables pour l'ensemble des intéressés, le projet favorisera un cadre évolutif ménageant des rythmes d'implantation et des plages d'expérimentation respectueux des contraintes propres aux collectivités locales. Là aussi, des contacts ont été faits et des démarches entreprises afin de dégager des consensus possibles. J'ai déjà affirmé que, pour donner libre cours à la créativité, il fallait refuser l'uniformité: les rigidités qui affectent toute organisation sociale doivent, au Québec, demeurer toujours objet de méfiance; il faut que l'imagination puisse s'exprimer librement, sans contrainte. Je n'ai pas changé d'idée depuis cette déclaration et j'entends qu'elle me serve de guide dans la conduite du projet de loi jusqu'à sa sanction législative.

Ce refus de l'uniformité et de la rigidité va s'exprimer également dans la poursuite de l'examen critique de l'action propre au ministère de l'Éducation dans l'ensemble du système scolaire. En vue de la cure d'amaigrissement à laquelle il est astreint depuis déjà quelques années, le ministère est à réviser sa contribution spécifique dans l'économie du système et entend manifester concrètement sa volonté de se débureaucratiser et de se centrer sur sa mission essentielle. C'est au niveau du système lui-même et non au niveau et à la place des partenaires constitués qu'il doit exercer ses responsabilités d'orientation, de développement, de confirmation, de coordination et d'évaluation.

Il faudra du temps et de la persévérance pour modifier les styles d'intervention, pour briser les réflexes de dépendance et pour réfréner les appétits de pouvoir. La lenteur du processus et les obstacles ne nous détourneront pas du but, car nous avons la conviction que cette étape est nécessaire à l'acquisition d'une plus grande maturité sociale.

Voilà donc les principaux engagements du ministère de l'Éducation pour l'année 1984-1985. L'examen des crédits que je dépose aujourd'hui révèle que les redressements budgétaires se poursuivent sans menacer le succès de notre mission éducative. Les défis sont de taille, mais j'ai confiance qu'ils agiront comme stimulants auprès de tous ceux qui ont à cœur l'épanouissement des personnes et le progrès du Québec.